



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 7 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 7 décembre 2022, à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire,
M. Bernard Landreville, conseiller
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M. Jacques Prescott, conseiller
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M. Joubert Simon, conseiller
M^{me} Karine Benoit, conseillère
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller
M. Raymond Masse, conseiller

Sont absents : M. Kevin Buteau, conseiller
M^{me} Martine Gendron, conseillère

Sont aussi présents : M. Marc Giard, greffier
M^{me} Vivianne Joyal, directrice générale adjointe - services de proximité
M. Dominique Longpré, directeur général
M^{me} Marie-Josée Boissonneault, directrice générale adjointe - services administratifs et trésorière

M^e Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 18 h.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 18 h et le greffier constate le quorum.

**2 RÉOLUTION NUMÉRO CM 380-07-12-22
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par :
Appuyé par :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions par courriel au conseil municipal. Il reçoit également les questions des personnes présentes qui se sont inscrites au registre.



4.3.1

618 - RÈGLEMENT - TAXATION 2023

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil municipal, moi, Jacques Prescott, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement administratif numéro 618 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2023.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION : S.O.

OBJET : Imposition des taxes foncières générales, spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'années 2023.

PORTÉE : Tout le territoire.

Signé à Repentigny, ce 7 décembre 2022.

Marc Giard
M^e Marc Giard, greffier

Ce document constitue l'original.

Initiales du secrétaire

5

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 381-07-12-22
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par : Bernard Landreville
Appuyé par : Normand Urbain

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De décréter la levée de la séance du conseil municipal à 18 h 03.

ADOPTÉE

M^e Marc Giard, Greffier

M. Nicolas Dufour, Maire